

**Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2020 - 18h30**

Présents : GREGOIRE Sylvie, BRITY Philippe, PRIMO Yolande, PARRAUD Patricia, PERRIN Christiane, GREGOIRE Bernard, GRANGIER Charles, BARGHOUT Elias, AGUITTON Christiane, DORLET Lucien, NOUGUIER Daniel, REDENTI Sandrine

Absents : GAVAUDAN Philippe, VINCENTI Sébastien, CHIVET Karl

Pouvoir : GAVAUDAN Philippe à GREGOIRE Sylvie

Secrétaire de séance : PERRIN Christiane

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 26 novembre 2019.

Madame le Maire demande le rajout à l'ordre du jour de deux délibérations relatives

- au renouvellement d'un emploi aidé de type CUI,

- à l'autorisation de se constituer partie civile dans une procédure d'infraction au Code de l'urbanisme

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

**Renouvellement d'un emploi aidé - type CUI - 20h hebdo Secteur animation**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les contrats aidés sont proposés prioritairement aux collectivités territoriales afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi.

La commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Compte tenu des fins de contrat récentes et absences prolongées, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de confirmer son accord pour renouveler ce type de contrat, les fonctions exercées correspondent à l'animation du service périscolaire et extrascolaire, ce à raison de 20 heures par semaine annualisé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Maire en autorisant la création d'un emploi aidé -Contrat unique d'insertion- à raison de 20h/hebdo dans les conditions précitées.

**Autorisation donnée à Mme la Maire pour se constituer partie civile au nom de la commune dans une affaire d'infraction au Code de l'Urbanisme**

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que le 16/08/2018 un procès-verbal a été dressé, en application de l'article L 480-1 du Code de l'Urbanisme, par un agent assermenté de la DDT au chemin des Gaffes à PUYVERT suite aux constatations d'infractions au Code de l'Urbanisme.

Madame la Maire précise que le Code de l'Urbanisme permet à la commune de se constituer partie civile, dans l'affaire précitée, l'infraction se situe en zone rouge PPRI (zone à fort risque d'inondation/ Plan Prévention Risque Inondation)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame la Maire à se constituer partie civile au nom de la commune dans l'affaire exposée ci-dessus.

**Demande de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) - exercice 2020  
Installation panneaux photovoltaïques / bâtiments communaux**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020 pour financer le projet d'installation de panneaux photovoltaïques pour alimenter les bâtiments communaux de l'école, de la salle polyvalente et du centre de loisirs (espace Mistral).

Par circulaire du 29 novembre 2019, M. le Préfet de Vaucluse précise que cette dotation a pour but de soutenir l'investissement des collectivités territoriales, parmi les grandes priorités thématiques éligibles on trouve la rénovation thermique, la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Le projet qui consiste à l'installation de panneaux solaires s'intègre parfaitement dans le thème de la transition énergétique sachant que l'énergie solaire a plusieurs avantages : énergie inépuisable, respectueuse de la nature et de l'environnement.

Face à la progression significative du coût de l'énergie électrique, l'autoconsommation est l'objectif recherché par le projet. Les travaux sont évalués à 80 313,19 € ht.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

sollicite la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020 sur le projet d'installation de panneaux photovoltaïques, à hauteur de 50 % du coût du projet.

### **Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) - exercice 2020 Création d'une plateforme de conteneurs semi-enterrés - Collecte déchets ménagers**

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 pour financer le projet de création d'une plateforme de conteneurs semi-enterrés pour la collecte des déchets ménagers au village.

Par circulaire du 29 novembre 2019, M. le Préfet de Vaucluse précise que cette dotation a vocation à financer la réalisation d'investissements, ainsi que des projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

La création d'une plateforme de conteneurs semi-enterrés est un projet environnemental indispensable au développement du tri sélectif dans le village.

Ces aménagements sont parfaitement adaptés aux zones rurales, conçus pour la collecte de tout type de déchets, avec une rapidité de collecte sans intervention manuelle.

Actuellement la commune de Puyvert dispose d'un seul point d'apport volontaire en matière de collecte des déchets ménagers situé sur le parking du supermarché Super U.

L'implantation d'une nouvelle plateforme aux abords du parking de l'espace Mistral a été étudiée.

Le choix du lieu d'implantation paraissait presque évident, les abords de l'espace Mistral rassemble tous les avantages :

- ▶ passage important aux abords de l'école, de la maison d'assistantes maternelles, de la salle polyvalente, de la médiathèque
- ▶ facilité de circulation et de stationnement
- ▶ accès facile pour les véhicules de collecte
- ▶ impact paysager moindre

L'estimation du projet de création d'une plateforme de 8 conteneurs semi-enterrés s'élève à 18 210 € ht.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

sollicite la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 sur le projet de création d'une plateforme de conteneurs semi-enterrés pour la collecte des déchets ménagers, ce à hauteur de 35 % de la dépense subventionnable ht.

### **Convention LMV - Modalités de prise en charge des frais et prestations rendus par la commune dans le cadre de la gestion des bâtiments communautaires**

Un projet de convention est proposé au Conseil Municipal pour définir les modalités d'interventions des services communaux au sein des bâtiments et équipements transférés à la Communauté d'agglomération LMV et par ailleurs calculer le remboursement par LMV de l'ensemble des frais supportés par la commune pour son compte.

Sont ainsi concernées les interventions du personnel de la commune au sein de ces bâtiments mais aussi les prestations assurées par des prestataires extérieurs dans le cadre de contrats globaux de maintenance ou d'approvisionnement.

La prise en charge financière par LMV concerne les frais liés au bâtiment de la Médiathèque et à l'équipement « Boîte à livres ».

Les interventions techniques des agents communaux peuvent concerner des petites réparations pour remise en état sans modification structurelle, l'entretien des espaces verts et extérieurs et les services assurés directement par la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve les termes de la convention fixant les modalités de prise en charge des frais et prestations de service rendus par les communes dans le cadre de la gestion des bâtiments et équipements communautaires ci-annexée,
- autorise Madame la Maire à signer la présente convention.

### **Convention d'occupation du « Bistrot » avec la SAS Le Bistrot représentée par Mme IGHIT Rebecca et M. BALY Jérôme**

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention d'occupation temporaire du domaine public avait été signée avec les occupants du bistrot communal à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018 pour une durée de 2 ans, celle-ci prévoyait une augmentation du loyer après un an d'occupation.

Madame la Maire fait état de l'implication et de la bonne volonté de Mme IGHIT et M. BALY pour le maintien du service apporté à la population, elle propose de tenir compte de la situation particulière liée au chantier de construction des logements face au bistrot durant l'année à venir.

Pour ce faire, il est proposé de réexaminer le montant de la redevance pour la 2<sup>ème</sup> année d'occupation, c'est-à-dire à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019.

Le Conseil Municipal,

considérant qu'il est nécessaire d'encourager Mme IGHIT et M. BALY dans leur activité au service de la population, pour tenir compte des travaux de construction à venir à proximité du bistrot, à l'unanimité,

- fixe le montant de la redevance d'occupation du bistrot due par la SAS Le Bistrot (bistrot et étage) à 300 € par mois du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 31 octobre 2020 par avenant,
- dit qu'à l'issue de cette 2<sup>ème</sup> année d'activité, une nouvelle convention pourra être adoptée par le Conseil Municipal.

### **Participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents communaux**

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que contrairement au secteur privé, les agents de la fonction publique ne bénéficient pas d'une protection sociale complémentaire à caractère collectif et obligatoire abondée par l'employeur.

Ainsi de nombreux agents disposent déjà d'une couverture complémentaire, mais le désengagement de l'assurance maladie se traduit par une croissance continue des dépenses de santé à la charge des agents, ce qui pèse fortement sur leur budget santé alors que la majorité des salaires sont de niveaux faibles.

Sur la base de ce qui a été mis en place au niveau de la communauté d'agglomération LMV, et avant de saisir le Comité Technique Paritaire, Madame la Maire propose d'adopter le principe du versement d'une participation mensuelle à tout agent pouvant justifier d'une adhésion à une garantie labellisée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable au principe du versement d'une participation mensuelle aux agents justifiant d'une adhésion à une garantie complémentaire santé et/ou de prévoyance labellisée.

### **Emplois saisonniers - Centre de loisirs sans hébergement**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que 2 emplois saisonniers avaient été créés par délibération du 05 février 2019 pour venir renforcer l'équipe d'animation du Centre de loisirs durant les vacances scolaires.

La durée hebdomadaire de ces emplois avait été fixée à 40 heures.

Compte tenu de l'expérience en ce domaine, de la variation des effectifs du centre de loisirs et donc des besoins en personnel, Madame le Maire propose de modifier la durée de travail de façon à s'adapter aux besoins en personnel saisonnier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier la durée de travail des 2 emplois saisonniers du Centre de loisirs de façon à s'adapter aux besoins en personnel selon les périodes, ainsi la rémunération sera calculée sur la base du SMIC horaire et du total des heures travaillées auquel se rajouteront les congés payés (10%).

## Informations diverses :

### Organisation d'une classe de découverte du 15 au 19 juin 2020 à St Jean de Monclar :

3 classes sont concernées (Grande section Maternelle /CP - CE1/CE2 - CM1/CM2)

58 élèves au total y participeront

Financement prévisionnel : APE 4 000 €

Commune 5 000 €

Participation famille environ 220 €/enfant

2 animatrices seront mises à disposition par la commune

7 parents accompagnateurs

3 enseignantes + 1 Assistante de vie scolaire

### Epreuve cycliste « Tour de La Provence 2020 »

Une 5<sup>ème</sup> édition du Tour de La Provence se déroulera du 13 au 15 février, la commune sera traversée par le passage du peloton le samedi 15 février prochain entre 13h35 et 14h35 ,

Route Départementale 27 entre Lauris et Lourmarin. La RD 27 sera donc interdite à la circulation durant ces horaires là et par conséquent toutes les sorties de véhicules donnant sur cette voie seront impossibles.

### Inondations

A trois reprises courant novembre et décembre, la Durance et l'Aiguebrun ont débordé.

Plusieurs habitations ont été touchées lors de ces épisodes pluvieux, notamment l'allée des chemins de traverse où l'eau est entrée dans une dizaine de maisons.

L'érosion de la berge en Durance s'est accentuée sur une centaine de mètres, la situation est préoccupante pour une propriété désormais située à moins de 100 mètres du courant.

Des solutions techniques sont apportées par le SMAVD (Syndicat mixte pour l'aménagement de la vallée de la Durance), les travaux de sécurisation sont estimés à près d'un demi-million d'euros.

Avec le transfert de compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2020, c'est l'agglomération Luberon Monts de Vaucluse qui porte ce dossier.

La répétition de ces épisodes exceptionnels aura eu l'avantage de soulever une prise de conscience collective du danger et de démontrer un soutien important des instances.

C'est donc un chantier important qui sera à l'ordre du jour des prochains mois sur le plan intercommunal.

### Problèmes de liaisons téléphoniques

Les pannes se sont multipliées laissant des personnes seules isolées sans téléphone durant plusieurs mois, malgré tout, les interventions de Mme le Maire auprès du responsable des relations avec les collectivités chez Orange ont été suivies d'effets dans la grande majorité des cas signalés.

### Fibre optique

Les délais d'installation annoncés seront tenus.

La séance est levée à 19h20

A Puyvert, le 28 janvier 2020

Sylvie GREGOIRE, Maire de PUYVERT

